



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 2 avril 2025

sous la Présidence de Monsieur Frédéric BRÜNDLER, Président

Préavis 07-2025 Vente de l'immeuble sis route d'Oron 8 aux Monts-de-Pully

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 07-2025 du 12 février 2025,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à signer la vente de l'immeuble sis route d'Oron 8, sur la parcelle 27 de Pully au prix de CHF 725'000.00 et, pour se faire, à procéder au morcellement de la parcelle 27 afin d'y extraire l'immeuble et son terrain attenant ;
2. d'autoriser la Municipalité à affecter le produit de vente, soit le montant de CHF 725'000.00, au fonds de rénovation des immeubles de la Ville de Pully, compte 9281.350.00.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Frédéric BRÜNDLER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 2 avril 2025